

Accord GEPP

Pour la CGT, c'est NON !

L'accord Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) **n'est pas valablement signé** : seuls la CFTD et le SNAP l'ont fait. **La CGT (suite à la consultation de ses syndiqué.es), la CFE-CGC, FO et la FSU ont refusé de le signer.**

L'objectif de la direction générale, à travers cet accord, était d'accompagner la **démarche d'efficience** (c'est à dire redéployer *a minima* 3700 postes à échéance 2027), et d'anticiper les **suppressions de postes à France Travail (contenues dans le projet de Loi de Finances du gouvernement et votées en Conseil d'Administration de France Travail en décembre 2025).**

Que prévoit l'accord ? 400 départs des fonctions support ! Et après ?

L'accord prévoit la mise en place de mesures spécifiques aux agent.es des fonctions support :

- **le parcours de Transition Interne Pérenne** éligible à une prime de transition (2 fois 2000 euros pour l'acceptation d'un poste dans le réseau),
- **le Congé de mobilité** (financement d'un projet professionnel extérieur à France travail à la condition d'un départ définitif de l'établissement).

Le nombre d'agent.es concerné.es par l'une ou l'autre de ces mesures est de 400. L'objectif ne peut pas être plus clair : des moyens vont être déployés pour **réduire les effectifs** des fonctions support, pourtant essentielles au bon fonctionnement du réseau. Le plan d'efficience prévoit 600 départs des fonctions support à l'horizon 2027. **La direction a déjà engagé la démarche et tente donc d'accélérer le pas avec l'accord GEPP.**

Y a-t-il eu des avancées dans ce texte ? NON !

Sur les collègues en CDD :

La DG s'engageait à évaluer son processus d'accueil, d'intégration et de formation des nouveaux entrants et à fournir la candidature des CDD de plus de 12 mois aux partenaires du réseau pour l'emploi (!). On est loin d'une lutte contre la précarité à France Travail, précarité pourtant massive ! La CGT revendiquait un plan de résorption de la précarité.

Sur la mobilité :

Aucun engagement ni droit opposable en termes de mobilité géographique ou professionnelle ne sont pris. La DG compte revoir la détection potentiels managers et a décidé de mettre en œuvre un « Dispositif national d'accompagnement des mobilités inter établissement » pour favoriser les mobilités des agent.es en difficulté. Sans garantie aucune. **Tout cela est bien insuffisant !**

Cet accord GEPP, même s'il devait répondre légalement aux orientations stratégiques de la direction, aurait pu garantir également des droits opposables au personnel, à ses attentes et besoins afin d'effectuer nos missions auprès des usager.es. **Or, Il n'est qu'un prétexte pour accompagner des économies budgétaires, des suppressions de postes et la privatisation de nos missions.**

Signer ou ne pas signer, telle n'est pas la question pour la CGT !

Pour la CGT et ses syndiqué.es, hors de question d'accompagner des suppressions de postes, des plans d'efficience, des redéploiements !

Hors de question d'apposer sa signature à un accord ne prévoyant aucune garantie supplémentaire et comportant un certain nombre de dangers pour les agent.es :

Pour les collègues des fonctions support:

- Mobilités subies ou incitées,
- Encouragement à quitter France Travail pour libérer le poste,
- Augmentation de la charge de travail pour les collègues restant en fonction support.

Pour les collègues du réseau

Ils et elles seraient mis en concurrence sur des postes en mutation avec les collègues des fonctions support. C'est donc un danger aussi pour le droit à la mutation, notamment sur certains sites très prisés.

Référendum d'entreprise : seule option pour faire appliquer cet accord !

Puisque cet accord a été signé par 2 organisations syndicales (représentant ensemble plus de 30% des voix aux dernières élections professionnelles), **l'unique solution pour que la direction l'applique est que l'une d'entre elles demande la mise en place d'un référendum d'entreprise** (consultation de l'ensemble du personnel). Vont-ils oser ? **La CGT appellera à voter contre !**

A l'heure où les plans sociaux se multiplient, refusons de sacrifier le Service Public de l'Emploi ! Non à l'accord GEPP et aux suppressions de postes ! Aucun poste n'est de trop à France Travail !

Rejoignez-nous
et Syndiquez Vous !



A Paris, le 8 janvier 2026

CGT France Travail NAQ- 91 rue de nuyens- 33000 Bordeaux
syndicat.cgt-naquittaine@france-travail.fr